

Budget de fonctionnement 2016 Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles



**Chantal Rouleau
Mairesse de l'arrondissement**

Voici les faits saillants du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles pour l'année 2016 présenté séparément du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016 à 2018 adopté par le conseil d'arrondissement en septembre dernier lors de la séance extraordinaire prévue à cet effet.

Le budget de dépenses en 2016 totalisera 65 486 000 \$ et celui des revenus s'élèvera à 1 472 000 \$. L'effectif total des employés sera de 417,9 années-personnes.

La dotation budgétaire allouée à l'arrondissement est le reflet de plusieurs décisions de l'administration municipale. Ainsi, la ville-centre poursuit, pour une deuxième année consécutive, la réforme du financement des arrondissements avec une indexation de 1 % allouant à l'arrondissement une somme de 1 933 800 \$. Elle transfère également un budget de 673 100 \$ pour des activités déléguées par le Service de l'eau. En contrepartie, les services centraux récupèrent la dotation budgétaire et la gestion contractuelle des matières résiduelles afin de centraliser et de générer des économies pour l'ensemble de la ville lors d'appels d'offres.

L'arrondissement, pour sa part, poursuit l'application du plan quinquennal de main-d'œuvre et fait refléter, au budget 2016, l'attrition d'au moins trois postes qui a été réalisée en 2015, permettant ainsi une réduction des dépenses de 165 500 \$. Comme prévu, ce plan se poursuivra au cours de la prochaine année. Également, la réduction du nombre de baux en arrondissement procurera, l'an prochain, des économies en matière de gestion immobilière évaluées à près de 500 000 \$.

Ces décisions permettent ainsi de réduire l'impact de la croissance des coûts évalués à 1 471 000 \$ que l'arrondissement doit absorber à même l'enveloppe budgétaire allouée par la ville-centre.

Le conseil d'arrondissement maintient également sa réserve dette, neige et grands projets dont 1 424 300 \$ aux fins du remboursement prévu à la ville-centre pour les déficits 2012 et 2013 occasionnés en grande partie par les fortes accumulations de neige ayant eu lieu durant ces années.

Il prévoit également des sommes pour les contrats de déneigement qui ont été modifiés selon la politique adoptée par le conseil de ville, l'entretien des surfaces de soccer, la surveillance dans les parcs, les roulottes pour les patinoires extérieures et divers projets tels que la navette fluviale, le projet kayak, etc.

Le conseil d'arrondissement prévoit pour 2016 une réduction du taux de la taxe de service passant de 0,0978 \$/100 \$ d'évaluation à 0,0958 \$/100 \$ d'évaluation. Cette baisse du taux devrait permettre, en moyenne, de se rapprocher ou d'être équivalent au niveau des taxes actuelles, et ce, conditionnellement à ce que la hausse de la taxe foncière et autres décrétée par la ville-centre soit fixée à 2 % pour 2016.

L'objectif du conseil d'arrondissement est de maintenir et d'accroître les services rendus aux résidents et en fonction de la dotation allouée par la ville-centre, tout en limitant l'imposition pour le citoyen.